

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Tarification spéciale pour  
les nouveaux restaurants  
de l'allée des cuisines de  
la Fête des Loges**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2017  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET\*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE\*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

\*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

\*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avait donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU  
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES  
Madame SILLY à Madame ADAM

Etaient absentes :

Madame CERIGHELLI  
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20170629-17-D-03-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 D 03

**OBJET** : TARIFICATION SPECIALE POUR LES NOUVEAUX RESTAURANTS DE  
L'ALLEE DES CUISINES DE LA FETE DES LOGES

**RAPPORTEUR** : Monsieur JOUSSE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Fête des Loges se singularise des autres fêtes et foires grâce à son Allée des cuisines qui participe à sa renommée et à son attrait.

Depuis quelques années, de grands établissements ont été remplacés et la Ville souhaite attirer de nouveaux restaurateurs de qualité, fiables et pérennes.

Afin de favoriser l'implantation de nouvelles enseignes et d'inciter à leur renouvellement dans la durée, il est proposé au Conseil Municipal de consentir une diminution de 30 % du montant des droits de place pour les nouveaux demandeurs n'ayant jamais exercé sur le site de la Fête des Loges pendant les deux premières années de leur exploitation.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

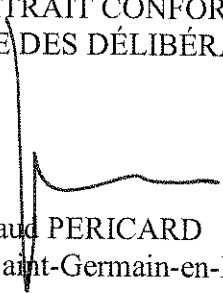
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,  
Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

ADOpte une diminution de 30% des montants des droits de place pour les nouveaux restaurateurs s'installant sur l'Allée des cuisines de la Fête des Loges pendant leurs deux premières années d'exploitation.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye